

@LEO
SASU
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 6 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
26000 VALENCE
979 903 010 RCS ROMANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le dix-sept octobre
À onze heures,

Monsieur Léo SCHMITT

Demeurant 6 Rue Jean Jacques Rousseau 26000 VALENCE

Associé unique de la société @LEO

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Léo SCHMITT, associé unique, décide de transférer le siège social du 6 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 26000 VALENCE au 7 RUE STEPANAKERT 26000 VALENCE et ce à compter du 17/10/2024.

En conséquence, l'associé unique modifie les statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 7 RUE STEPANAKERT 26000 VALENCE »

Le reste de l'article est inchangé.

L'associé unique décide de supprimer purement et simplement les articles 29 et 30 des statuts devenus sans objet.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Léo SCHMITT